



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 03/03/2021		N° DP 093 074 21 C0010
Par :	MONSIEUR	
Demeurant à :	271 RUE DE MEAUX 93410 VAUJOURS	Surface de plancher créée: 0 m²
Pour :	ISOLATION DES MURS ET RAVALEMENT	Nb de logements: 1
Sur un terrain sis à :	271 RUE DE MEAUX 93410 VAUJOURS	Nb de bâtiments: 1
Cadastré :	B 1065	Destination : HABITATION

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON OPPOSITION n° 21/120

Monsieur,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;
- Vu** le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** le contenu et les effets du plan local d'urbanisme aux articles L 151-1 et suivants et L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** la déclaration préalable susvisée ;

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés en respectant les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1 : Les travaux devront être conformes au projet joint ;

- Isolation des murs par l'extérieur (polystyrène expansé marque HIRSCH référence CELLOMUR ULTRA épaisseur 120 mm) ;
- Pose des appuis de fenêtres en aluminium et repose de gouttière ;
- Les murs seront de couleur blanc cassé sur les deux cotés de la façade et gris octant au centre ;

Article 2 : *Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.*

Article 3 : A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT – cerfa n°13408*05) pour procéder à la conformité.

Veuillez agréer, **Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 25 mars 2021

**Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint en charge de l'urbanisme,
des espaces verts, des travaux et des voiries,**



Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS--A LIRE ATTENTIVEMENT- INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE :** Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

Vous pouvez demander la prolongation de votre autorisation si vous ne pouvez pas commencer les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous prévoyez d'interrompre le chantier durant plus d'1 an. L'autorisation peut être prolongée 2 fois pour une durée d'1 an. La demande doit être faite par courrier en 2 exemplaires, 2 mois avant l'expiration du délai de validité (ou avant l'expiration de votre 1^{ère} demande de prolongation). Ce courrier doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé en mairie.

- **AFFICHAGE :** La décision de non-opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr** »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.



Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

cerfa
N° 13703*07

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D.P. 093074 21 00010
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 03 03 2021 Cachet de la mairie et signature du déclarant

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National



1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____
Département : 035 Pays : France

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI, ...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

DP 093 074 21 00010
Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093074 21 00010
Vaujours, le 03/03/2021

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 271 Voie : Rue de MEAMX Le Maire,

Lieu-dit : _____ Localité : VANSOURS

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.



3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 277 Voie : R. de MEANX

Lieu-dit : Localité : VAUJOURS

Code postal : 93410 BP : Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : Section : B Numéro : 1065

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 264m²

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction

Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autre (précisez) :

Travaux sur une construction existante

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : isolation des MURS + RAVALEMENT vu pour être annexé

Clôture

DP 093 074 21 C 0010
03 MARS 2021

à la déclaration préalable

N° 09307421C0010

Vaujours, le 25/03/2021

Le Maire,

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : 0 • la surface de plancher créée :

• la surface de plancher supprimée :

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Vaujours
Le: 3/03/2021
Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

DP 093 074 21 C 0010
03 MARS 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0010
Vaujours, le 25/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : B Numéro : 1064
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surficie totale du terrain (en m²) :

03 Mars 2021
DP 093 074 21 C 0010

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0010
Vaujours, le 25/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU




Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela pour votre première déclaration d'imposition pour les années concernées respectivement les fractions afférentes à votre déclaration. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 093074210000
Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :m²
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :m²
Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante?m²

Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ?m²

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet :m².

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093074210000
Vaujours, le 25/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930742100010
Valours, le 25/03/2021
Le Maire,

Date

3/03/2020

Nom et Signature du déclarant



Pour le Maire,
6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

271 Bis rue de MEAUX
93410 VAUJOURS

OBJET : déclaration préalable pour travaux d'isolation des murs extérieur avec ravalement

A : VAUJOURS
Le : 03/03/2021

Mr Le MAIRE

Je tenais vous informer que je souhaiterai faire isoler les mur de ma maison, afin d'améliorer le chauffage de ma maison , mais également en meme temps faire le ravalement des murs extérieur

Ma femme aimerai repeindre la façade de la maison avec une couleur Gris , ref GRIS OCTANT CH2 1113 au centre et du Blancs Casse ref : CH2 0102 voir blancs du pierre sur les deux cote

Si joint le devis de la société qui va me réaliser les travaux

Photo a se jours :

4



03 MARS 2021

DP 093 076 216 2021 0010 10

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930762162021
Vaujours, le 03.03.2021
Le Maire,



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



03 MARS 2021

DP 093 071 21 0010

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093074216010
Vaujours, le... 25/03/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU

2

1

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210406-21-120-AI
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021



03 Mars 2021

3



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0010
Vaujours, le 25/03/2021
Le Maire,

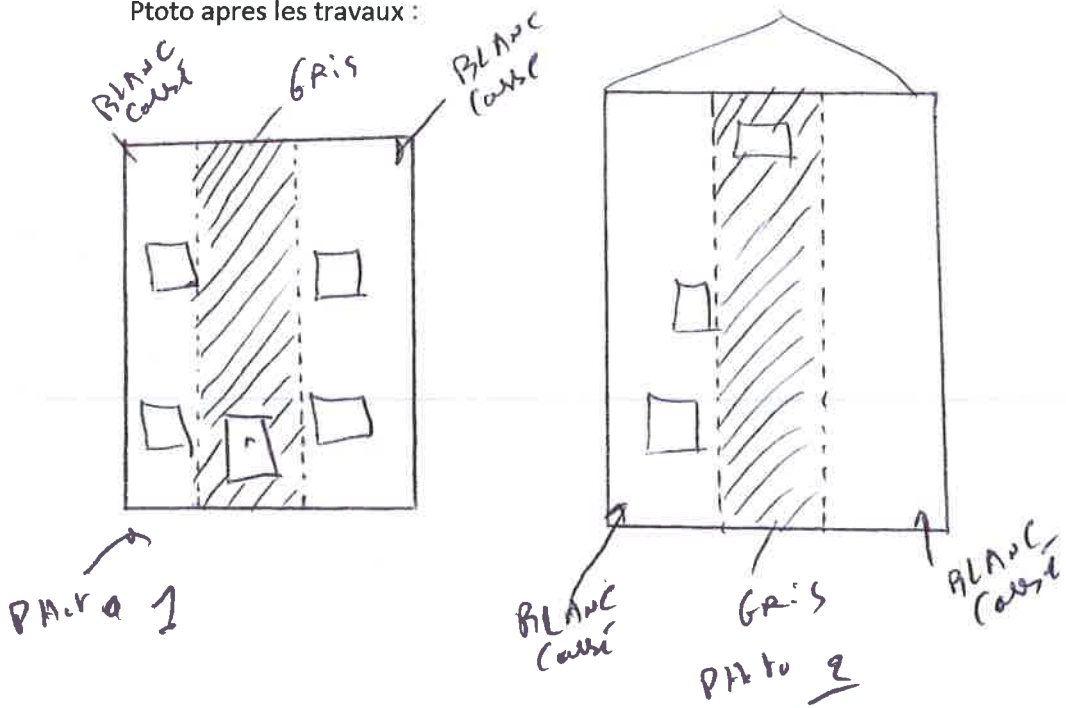
DP 093 074 21 C 0010



Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU

Photo après les travaux :



le Rdt des Mur
sont en
Blanc Cassé

MAPRIMERENOV'

Affaire suivie par le Service instructeur de MaPrimeRénov'
Téléphone : 0806 705 803

271 BIS RUE DE MEAUX 93410 VAUJOURS

Paris, le 28-08-2020

Objet : Notification d'accord pour votre demande MaPriméRenov'

Référence dossier : MPR-2020-86047

Adresse du logement à rénover : 271 Bis Rue de Meaux, 93410 Vaujours

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'une prime estimée à 20 000,00 € vous a été réservée.

Je vous rappelle que ces travaux doivent être réalisés par des entreprises titulaires de la qualification « RGE » (« Reconnu Garant de l'Environnement »).

L'aide qui vous sera effectivement versée, par virement bancaire réalisé par l'Agent comptable de l'Anah, ne pourra dépasser le montant ci-dessus. Le montant définitif résultera d'un nouveau calcul effectué au vu des documents justificatifs devant accompagner la demande de paiement que vous effectuerez suite à la réalisation de votre projet de travaux.

Pour obtenir le paiement de MaPrimeRénov', vous devrez également fournir :

- si la prime finance des travaux à réaliser en maison individuelle ou dans les parties privatives de votre appartement : les factures justifiant des travaux effectivement réalisés ;
- si la prime finance des travaux à réaliser dans les parties communes de votre immeuble : votre attestation définitive de quotes-parts pour les travaux effectivement réalisés.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020, la décision d'octroi de l'aide deviendra caduque si les travaux ne sont pas achevés et justifiés dans le délai d'un an à compter de la présente notification.

En effet, vous voudrez bien m'adresser votre demande de paiement et les documents afférents avant le 28/08/2021, date d'expiration de votre dossier, faute de quoi la présente décision deviendra caduque.

J'attire votre attention sur le fait que toute modification de votre projet, telle que des changements de travaux ou de leurs conditions de réalisation, des modifications apportées au plan de financement ainsi qu'un changement de situation personnelle, doit immédiatement être portée à la connaissance du service instructeur de l'Anah. En effet, toute modification est susceptible de remettre en cause la décision d'octroi de l'aide.

Si les engagements que vous avez souscrits lors du dépôt de votre demande ne sont pas respectés, ou en cas de fausse déclaration ou manœuvre frauduleuse, vous vous exposez au retrait et reversement de toute ou partie de la prime. Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements pris lors du dépôt de votre demande.

Pour tout complément d'information, je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

La Directrice Générale de l'Anah



Valérie Mancret-Taylor

**Vu pour être annexé
à la déclaration préalable**
N°...0930742100010
Vaujours, le...25.10.2021

**Le Maire,
Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,**



Devis 2021-02-17742 du 10/02/2021

Unité monétaire : Euro / €
N° de devis : 2021-54859
Client téléphone : 06 82 74 21 89
Client mail : fox103@live.fr

271B RUE DE MEAUX
93410 - VAUJOURS

Adresse des travaux :
271B RUE DE MEAUX, 93410 VAUJOURS
Posé par :
Matériel(s) fourni(s) et mis en place par nos soins
Visite technique :
Réalisée le 10/02/2021 par notre entreprise

Total H.T	24 097,50
Total TVA 5,50%	1 402,50
Total T.T.C	25 500,00
Prime CEE	-6 290,00
AIDE MaPrimeRenov	-17 000,00
Reste à payer	2 210,00

Détail

	Quantité	PU TTC	Total TTC
BAR-EN-102 : Mise en place d'une isolation de murs	170,00	150,00	25 500,00
<ul style="list-style-type: none"> Isolation par l'extérieur Produit POLYSTYRÈNE EXPANSE, Marque HIRSCH. Référence CELLOMUR ULTRA Epaisseur 120mm, Résistance 3.85 m2.K/W ACERMI 12/081/795, Norme NF EN 13163 	m2		

Forfait Fourniture

Fourniture des accessoires nécessaire aux chantier : Rails de départ, colle/enduit, chevilles, armature toile de verre, cornières d'angle entoîlée, crépi de finition et tous autres accessoires permettant la bonne réalisation du chantier

Forfait Pose

Installation, pose et mains d'œuvre :
Mise en place d'un échafaudage.
Livraison sur chantier.
Montage - Démontage.
Respect des normes de sécurité.
Protection du chantier à l'aide de bâches plastique.
Pose des rails de départ.
Pose chevillée-collée des panneaux isolants.
Pose des cornières aux angles et ouvrants.
Application de l'armature en toile de verre et d'une première couche d'enduit sur toute la surface des panneaux.
Après séchage application d'une deuxième couche d'enduit de façon à masquer totalement l'armature.
Finition en grésér taloché sur toute la surface des panneaux.
Pose des appuis de fenêtres en alu (couleur assortie à la finition).
Repose des descentes de gouttières.

Repose des volets en report de gonds
Enlèvement des déchets et mise en décharge

Termes et conditions

PRIME liée à la valorisation des certificats d'économies d'énergie par Oaan-consulting pour la somme de 6 290,00€

AIDE MaPrimeRenov'

Cette offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov' d'un montant de 17 000,00€ qui vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum) sous réserve de la non utilisation de votre plafond de dépense. Source : <https://maprimerenov.gouv.fr/>

Apposer date et signature précédée de la mention "bon pour accord"

Mention :

Page
1 / 1

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0010
Vaujours, le 25/02/2021
Le Maire,

DP 093 074 21 C 001 0

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,

Stéphane PAU



Vu pour être annexé
 Accusé de réception en préfecture
 093 21 300746 2100000
 Date de télétransmission : 06/04/2021
 Date de réception préfecture : 06/04/2021

Vaujours, le 25 03 2021

Le Maire,

Pour le Maire,
 6^{ème} Adjoint

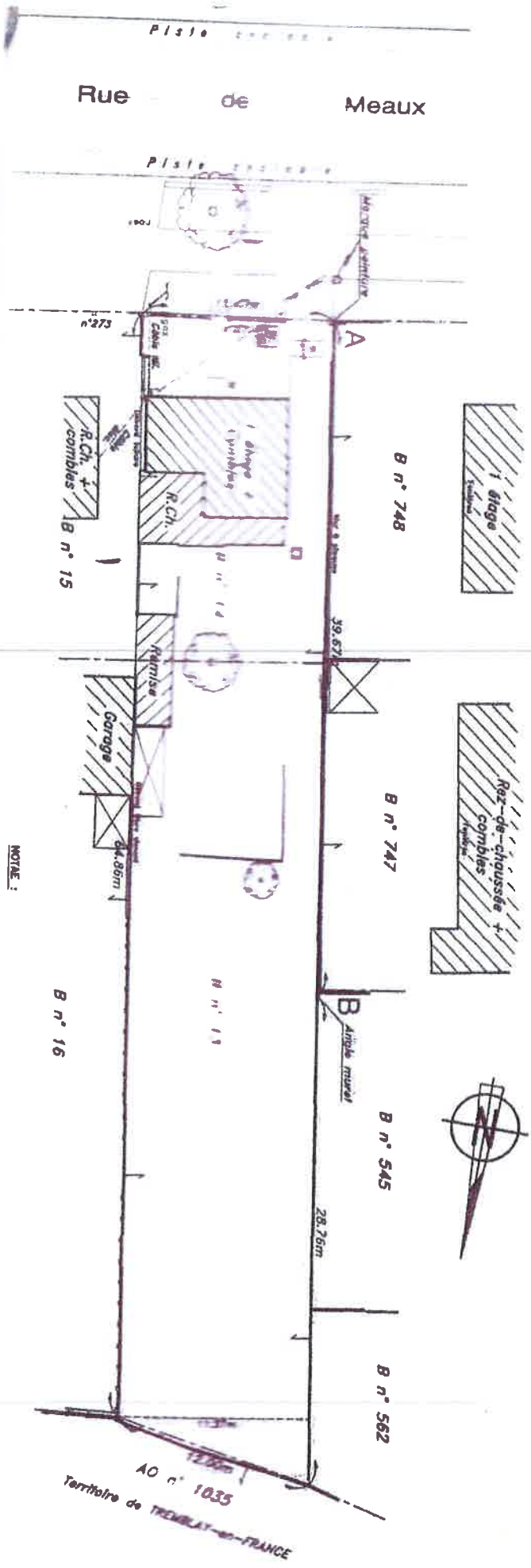
Commune de VAUJOURS
 Département de la Seine-Saint-Denis



DES
 RUAIRIAISSANCE DE LIMITES

Cadastrée Section B n°13-14
 Superficie Cadastrale : 764m²
 Superficie Mesurée : 761m²

Echelle: 1/250



NOTE :
 - Levé effectué sur les limites apparentes.

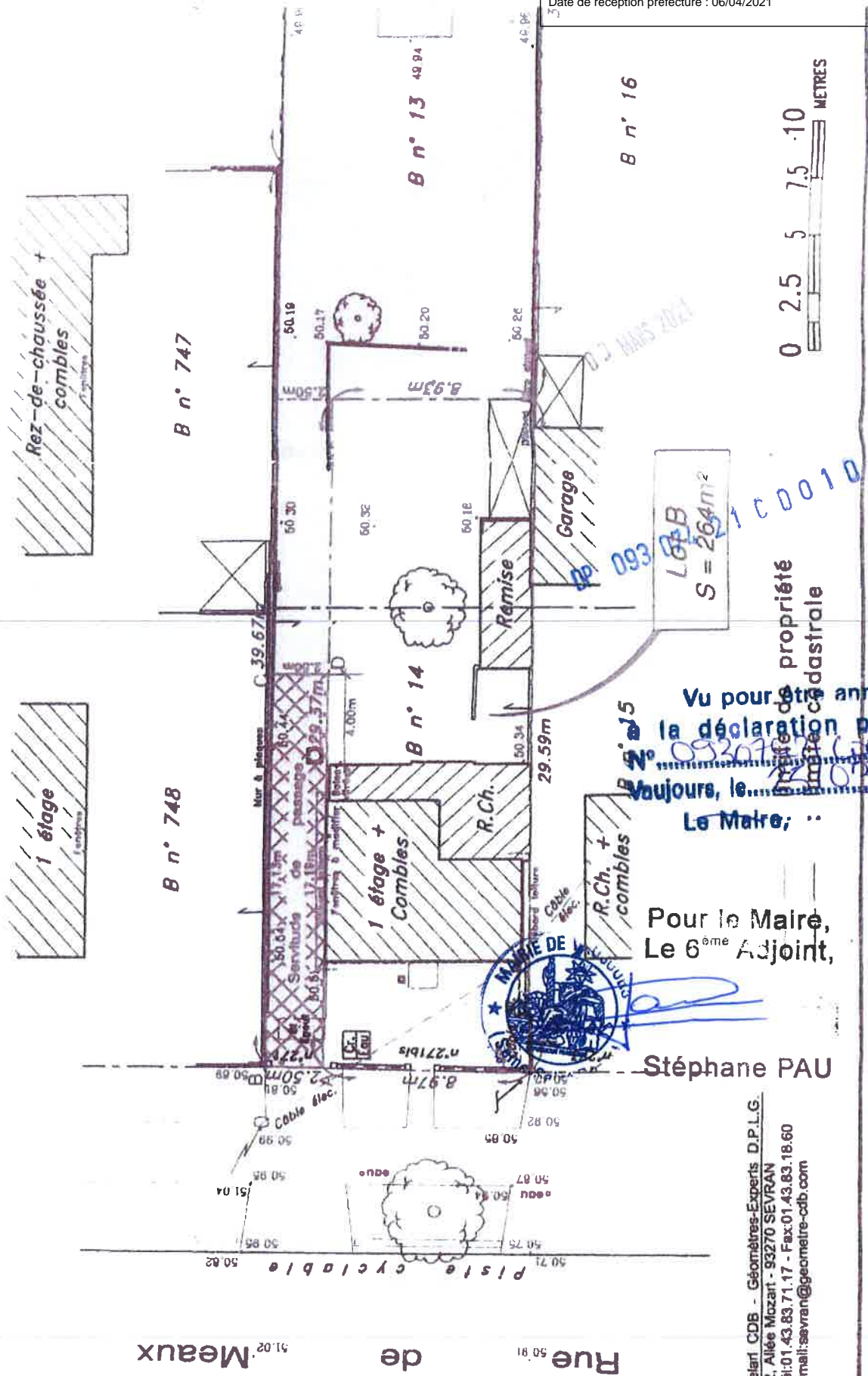
Bon pour Accord	
Delimitation entre les parcelles B n° 13-14 et 748 Les propriétaires du 271, rue de Meaux B n° 15-14	Les propriétaires du 57, rue de Touraine B n° 748
 Le Géomètre: 	

093 071 2 60010

Servitudes de passage
(égout, etc...) et de
suivant A. B. C. D.

Cadastrée Section B n°13-14
Superficie Cadastrale : 764m²
Superficie Mesurée : 761m²

Echelle: 1/250



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20210406-21-120-A1
Date de télétransmission : 06/04/2021
Date de réception préfecture : 06/04/2021

093 15
LGB
S = 264m²
1 C 0010

Vu pour être annexé
la déclaration préalable
de travaux cadastrale
en date du 05/03/2021
Vaujours, le 05/03/2021

Pour le Maire,
Le 6^{ème} Adjoint,



Stéphane PAU



Selart CDB - Géomètres-Experts D.P.L.G.
32, Allée Mozart - 93270 SEVRAIN
Tél: 01.43.83.71.17 - Fax: 01.43.83.18.60
E-mail: sevrain@geometre-cdb.com